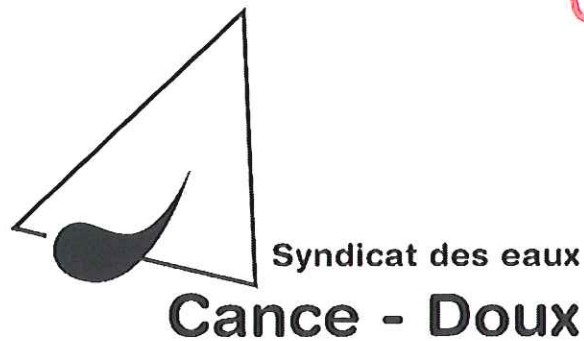


ORIGINAL



COMITÉ SYNDICAL

10 décembre 2018 – 18h30 à Sarras

COMPTE – RENDU

PRESENTS : MM. VALLET-RISSOAN-GILLON-BOGIRAUD-DESRIEUX-REAT-BLACHON-DESPESSE-MOUNIER-FRAISSE-ASTIC-PASSAS-NOUILLE-HEYRAUD-TALANCIEUX-ROCHE-GOUY-FEREYRE-GARDON-BOBICHON-FAYA-BOUVIER-ROCHE A.-VALETTE-BOMBRUN-GIRAUD-REYNAUD-BALAY-DARNAUD-BOURDON-MANDON Mme FOUR (soit 32 présents)

ABSENTS & non excusés : MM. BERTRAND-COSTET-DARU-CHAZOT-RIBES-MARMEY-PEYROT-FOUREL-JUILLIAT-QUIBLIER-BLACK-AUDRAS-FRANCOIS-GELAS – Mmes PASCAL-ALEXANDRE (soit 16 absents)

ABSENTS & excusés : M. JUNIQUE (soit 1 excuse)

AVAIENT DONNE POUVOIR : MM SARGIER à HEYRAUD – BIEUVELET à ROCHE – MARMEY à NOUILLE – VERNEY à TALANCIEUX – VERGNES à DARNAUD (soit 5 pouvoirs)

Date de la convocation : 21 novembre 2018

Secrétaire de séance : Eric ROCHE

Egalement présents : MM. DESPORTES (trésorier), EYSSERIC (directeur) et Mme RUIZ (secrétaire), M. ALLOUA (Maire de Sarras)

.....
Le président rappelle le décès de Mr Tourasse, ancien Maire Tournon. Le président donne la liste des pouvoirs et des excuses

.....
Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2018 est soumis au vote de l'assemblée. Le Comité valide le document à l'unanimité.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Président donne lecture du rapport du président sur le choix du délégataire. Chaque délégué a reçu un exemplaire de tous les documents. Il rappelle qu'une seule entreprise a présenté une offre. Il donne lecture des points essentiels du document et retrace chronologiquement toutes les étapes. Une baisse de 5% du prix a été négociée. Il expose les principales lignes concernées par les modifications financières.

17/12/2018 09:10

1

Notification : 17.12.18

Cette nouvelle délégation est prévue pour une durée de 10 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2028.

Il détaille l'impact du prix sur une facture équivalent à 100 m³.

saur 2018 :

Part fixe : 45.10 €

tarif / m³ (usagers) : 0.3709 €

saur 2019 :

Part fixe : 35.00€

Tarif / m³ (usagers) : 0.495 €

Les demandes principales du syndicat portent sur les points suivants :

- Ratio plus élevé (actuellement env. 82%) – un effort sera demandé à Saur dès 2019.
- Plan Vigipirate – vérification accrue de tous les ouvrages
- Changement des compteurs tous les 15 ans
- Surtaxe payée sur les sommes facturées et non les sommes encaissées
- Repérage des canalisations : une exigence est requise pour respecter la norme en vigueur

Il précise que les postes suivants seront directement assumés par le syndicat, à savoir

- les analyses
- l'entretien des espaces verts
- la gestion des branchements neufs, de la cartographie et de l'urbanisme

V.E.G. – une erreur sur le cahier des charges a générée une forte hausse. Dès 2019 Saur a accepté de prendre en charge la différence, ce qui permettra une réelle discussion au cours de l'année permettant d'aboutir à une réduction considérable de ce taux.

Renouvellement : 80 500 € /an

Branchements : 5 / an

Compteurs : tous les 15 ans (27 000 €/an) – Mr Gillon informe que la garantie de ces matériels est de 10 ans – le Président en prend acte.

Enfin il précise qu'à la demande des élus, une réunion trimestrielle avec le délégataire aura lieu afin de s'assurer au mieux de la bonne gestion du contrat.

Mr Alloua souligne que l'augmentation présentée par l'offre Saur s'élève à 6.9%. il précise que si la procédure n'avait pas donné satisfaction, elle aurait pu être interrompue. Le Président confirme que le tableau, tel que présenté, est difficilement compréhensible.

Le président propose de passer au vote. Les élus, à l'unanimité souhaitent un vote à main levée.

32 présents – Mr Gillon, salarié de Saur, ne pouvant prendre part au vote, sort de la salle.

31 votants - Contre 0 - Abstention 1 - Pour 30

Le comité syndical

- Approuve le choix de l'entreprise SAUR en qualité de concessionnaire du service public de l'eau potable
- Approuve les termes du contrat de concession de service public et ses annexes parmi lesquelles le Règlement du service
- Autorise le Président à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise SAUR.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Décision modificative/2018

Le Président présente les raisons qui engendrent les modifications budgétaires suivantes :

- Suite à une mauvaise imputation budgétaire sur l'exercice 2017, le mandat 55/2017 (honoraire division parcellaire pour station de pompage de Bouzonnet à Boucieu-le-Roi) doit faire l'objet d'une régularisation. Il propose la décision modificative n° 1/2018 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
D 21	2111	Acquisition de terrain	1 135.50 €
R 21	2121	Etude sur autre terrain (annulation sur exe. Antérieur)	1 135.50 €

Le nouveau n° d'inventaire est le suivant : 2017BOUZONNET

- Le SERENA, dans le cadre d'un projet d'aménagement des locaux de bureaux à St-Jean de Muzols qui n'aboutiront finalement pas, des études préalables ont été réalisées par un cabinet d'architecte. Le compte budgétaire correspondant à ces études n'étaient pas prévues au Budget primitif 2018.

Le Comité du SERENA a équilibré sa modification budgétaire par l'augmentation des participations syndicales. L'augmentation par syndicat s'élève à 7 000 €.

Ainsi, il propose la décision modificative n° 2/2018 comme suit :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
D011	658	Charges diverses de gestion courante		7 000.00 €
D023	D023	Versement à l'investissement	-7 000 €	
R021	R021	Versement du fonctionnement	-7 000 €	
D23	2315	Immobilisations en cours	-7 000 €	

- Le Serena va recruter très prochainement un agent chargé de la gestion des branchements neufs de la cartographie et de l'urbanisme sur le territoire du syndicat Cance-Doux. Considérant les évolutions en matière d'intercommunalité, il est proposé que le syndicat Cance-Doux fasse l'acquisition du véhicule syndical. Il se pourrait dans le courant de l'année 2019, que cet agent soit recruté par voie de mutation par le Syndicat cance-doux.

Ainsi, il propose la décision modificative n° 3/2018 pour l'acquisition d'un véhicule comme suit :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
D21	2182	Matériel roulant		10 000 €
D23	2315	Immobilisations en cours	-10 000 €	

Le comité valide à l'unanimité les modifications budgétaires telles que présentées par le Président.

Autorise le président à inscrire ces modifications au budget syndical, faire l'acquisition d'un véhicule et procéder à une création de poste pour l'exercice 2019 qui permettra le recrutement par voie de mutation de l'agent recruté par le SERENA, pour la gestion des branchements neufs, de l'urbanisme et de la cartographie.

REGIME DE TVA

La mesure du 1^{er} janvier 2014 fait obligation aux collectivités de procéder à un assujettissement à la TVA.

Ainsi avec la mise en place du nouveau contrat de DSP, il convient de créer un secteur assujetti à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019. 3 régimes sont présentés :

- Régime simplifié : 1 déclaration annuelle et 2 acomptes (1 en juillet et l'autre en décembre)
- Régime du réel normal : déclarations trimestrielles et possibilité de demande de remboursements tous les trimestres – régime applicable si la TVA nette à payer est inférieure à 3 000 € / an.
- Régime du réel normal : déclaration mensuelle et possibilité de demande de remboursement de crédit de TVA tous les mois ou de remboursement immédiat. (permet une imposition et une déduction avec le minimum de décalage).

A l'issue du choix du régime fiscal en matière de TVA, il conviendra d'autoriser la secrétaire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette procédure de télé-déclaration ainsi que son suivi mensuel via la plateforme www.impots.gouv.fr

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'opter pour le régime du réel normal avec déclaration mensuelle e demande de remboursement de TVA. Il autorise par ailleurs la secrétaire du syndicat à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette procédure de télé-déclaration ainsi que son suivi mensuel via la plateforme www.impots.gouv.fr

QUESTIONS DIVERSES

- Le président informe le Comité que le bureau a décidé le recours à l'emprunt d'un montant de 500 000 € pour financer le réservoir de Jonas. Les consultations ont été faites auprès de divers établissements bancaires.
- Intercommunalité : le président rappelle la rencontre avec Annonay Rhône Agglo le 24 octobre dernier, concernant l'Etude sur l'exercice de la compétence eau potable. A l'issue d'un débat animé, les représentants des syndicats d'eau potable ont décidé de participer à l'étude qui sera portée par Annonay Rhône Agglo. Des délégués de chaque syndicat ont été désignés afin de siéger au Comité de Pilotage.

Il est entendu que le technicien de l'Agglo va prendre rapidement contact avec celui des syndicats pour travailler sur le cahier des charges

- Arche agglo : Plusieurs élus dont le président étaient présents à la réunion qui dressait le bilan de l'étude rendue par Arche Agglo sur l'exercice de la compétence eau potable. Il en ressort qu'à ce jour il n'y a aucune volonté de la part des élus d'exercer la compétence à partir de 2020.
- Le Directeur fait part de différentes solutions techniques qui permettraient à moyen terme de pouvoir desservir en eau potable des communes extérieures et suggère de porter une réflexion sur ce projet. Sa crainte demeure sur le fait que les capacités techniques du syndicat ne soient pas prises en compte suffisamment pour la réalisation de ces études.
- Mr Bombrun suggère la prévision d'un pompage en nappe profonde. L'eau y serait de meilleure qualité que la nappe alluviale pour la consommation. Le Directeur valide cette

information, mais à ce jour la nappe du Rhône présente des analyses favorables à la consommation.

Le président fait un point sur les actions engagées récemment par le syndicat, à savoir :

- Travaux 2019 – fin des travaux du réservoir de Jonas à Colombier le Jeune
- Sarras / Ozon Bas service : Limelande les demandes d'autorisation sont en cours.
- Pose du tuyau dans le Doux route de l'observance.
- Alimentation de Nozières : Rencontre de Mr le Sous-Préfet a affirmé que Mme le Préfet serait favorable au financement des travaux AEP au titre de la DETR.
- Financements de l'Agence de l'eau toujours en attente. Actuellement une réelle pénurie en eau potable sur la commune de Nozières.
- Ouverture des plis St-Félicien : travaux concertés Grande Rue avec sortie des compteurs.

La séance est levée à 20h00

Ont signé tous les membres présents

